

Rapport d'engagement Brief* 2024

Juin 2025

*Cette version résumée est issue du Rapport d'Engagement 2023 d'Amundi. Le rapport complet est disponible [ici](#). Tous les rapports et politiques sur l'Investissement Responsable sont consultables [ici](#).

Faits marquants de l'activité d'engagement d'Amundi en 2024

Une activité d'engagement d'envergure mondiale



2 883

émetteurs uniques ont fait l'objet d'un engagement en 2024 couvrant entre 57 % et 96 % des principaux indices du marché

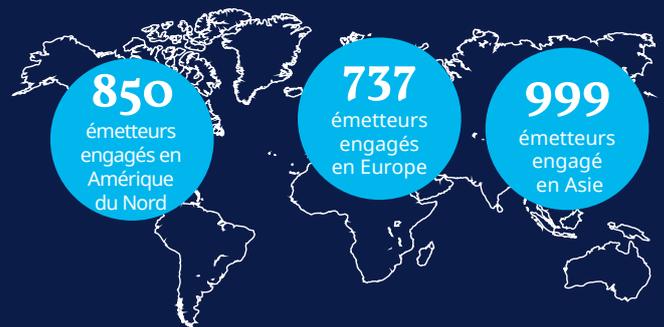
Une activité d'engagement soutenue par une large équipe ESG, en collaboration avec les plateformes d'investissement



30 analystes ESG dédiés d'une part, et

10 spécialistes du vote et de la gouvernance d'autre part, répartis dans cinq régions du monde, impliqués dans la recherche et l'engagement et collaborant avec **890** professionnels de l'investissement

Activité d'engagement exercée dans toutes les régions du monde...

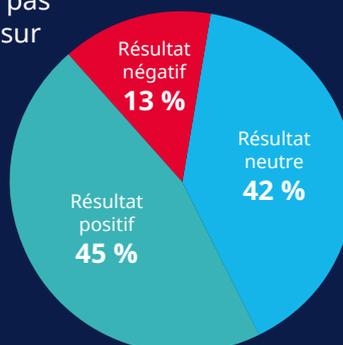


... et sur divers facteurs de durabilité



Un système interne de jalons pour suivre les progrès de l'engagement

Négatif : l'émetteur n'a pas réalisé assez de progrès sur une période définie



Positif : l'émetteur a largement atteint ses KPIs ou est en voie de le faire dans les délais impartis

Neutre : il est trop tôt pour dire si la trajectoire de l'émetteur est positive ou négative, ou les résultats sont mitigés

45 % des engagements clôturés en 2024 ont eu une issue positive et **13 %** ont été clôturés avec une issue négative.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Un bref aperçu de l'engagement chez Amundi | 04 |
| Pourquoi Amundi considère l'engagement comme essentiel ? | 04 |
| Qu'est-ce que l'engagement ? | 05 |
| Qui est responsable de l'engagement et du vote chez Amundi ? | 05 |
| Comment l'engagement et le vote contribuent-ils au cadre d'investissement responsable d'Amundi ? | 06 |
| Qu'est-ce qui rend l'approche d'Amundi si unique ? | 07 |
| Pourquoi engageons-nous ? | 08 |
| Comment se déroule le processus d'engagement ? | 08 |
| Un regard plus approfondi sur les thèmes et les actions d'engagement d'Amundi | 11 |
| Cartographie des thèmes par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies | 11 |
| Thème n°1 : Transition vers une économie bas carbone | 12 |
| Thème n°2 : Préservation du capital naturel | 14 |
| Thème n°3 : Capital humain et droits humains | 15 |
| Thème n° 4 : Protection des clients et responsabilité sociétale | 16 |
| Thème n°5 : Gouvernance | 17 |
| Appendice | 19 |
| Transition vers une économie bas carbone | 19 |
| Préservation du capital naturel | 20 |
| Capital humain et droits humains | 21 |
| Protection des clients et responsabilité sociétale | 23 |
| Gouvernance | 24 |

Un bref aperçu de l'engagement chez Amundi

Pourquoi Amundi considère l'engagement comme essentiel ?

Pour un investisseur, diversifié par nature, tout ce qui peut favoriser ou nuire à l'économie est matériel financièrement. La création de richesse repose sur des facteurs de production tels que les ressources naturelles, le travail et l'innovation, ainsi que sur le capital financier et les infrastructures, et nécessite la stabilité des institutions. Les investisseurs doivent donc tenir compte de tous les éléments susceptibles d'influer sur ces facteurs de production, à savoir le capital environnemental, le capital social, le capital financier et la gouvernance.

"Amundi est convaincue que des entreprises bien gérées sont essentielles pour des investissements à long terme réussis. Une entreprise qui néglige la protection de notre capital naturel et ses ressources met en péril sa viabilité et sa valeur future".

Caroline Le Meaux,

Responsable mondial de la recherche ESG, de l'engagement et du vote

Le premier rôle d'Amundi est d'investir pour le compte de ses clients, en leur garantissant les meilleures opportunités de rendement, durable dans le temps. Les entreprises qui ne s'attaquent pas à ces problèmes critiques, tels qu'une mauvaise gouvernance ou un manque d'engagement envers les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), s'exposent à des risques financiers et de réputation accrus. Par conséquent, ces entreprises sont considérées comme des investissements sous-optimaux, car elles sont moins susceptibles de créer une valeur durable.

Les investisseurs ne sont cependant qu'une partie des écosystèmes économiques aux côtés des individus, des entreprises et des gouvernements. La transformation majeure de nos économies, nécessaire pour assurer leur croissance durable à long terme, ne se produira que si les gouvernements, les clients, les entreprises et les marchés financiers travaillent ensemble de manière organisée pour limiter les impacts négatifs, qu'ils soient sur les employés, les épargnants, les retraités ou les territoires à travers le monde.

Les activités de stewardship visent à influencer les activités ou le comportement des entreprises

détenues par Amundi afin de préserver et de favoriser le capital économique dans le cadre de notre recherche de création de valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients. Basées sur une approche sectorielle, elles sont soutenues par une recherche de pointe sur les défis émergents en matière de durabilité, identifiés par des experts spécialisés.

L'actionnariat actif peut être un moteur de changement positif plus puissant que le désinvestissement. Chaque engagement est adapté à la situation particulière de chaque entreprise. Notre équipe spécialisée identifie les domaines à améliorer et, en partageant notre expertise et en formulant des recommandations, nous encourageons les entreprises à apporter des changements significatifs et les poussons à viser des résultats positifs et tangibles sur les dimensions ESG.

En tant que partenaire de confiance dans la réalisation des objectifs de développement durable, Amundi offre aux investisseurs des opportunités de s'engager dans des progrès significatifs dans le domaine du développement durable, y compris une position pionnière sur des questions critiques telles que les polluants éternels (PFAS¹) et la protection des océans.

1. Substances per- et polyfluoroalkylées

Plus que les tensions géopolitiques, les incertitudes réglementaires et les turbulences économiques pourraient inciter les dirigeants et les conseils d'administration à s'adapter à court terme. En 2025, tout en comprenant ce contexte et en étant conscients des impératifs économiques, nous continuerons

néanmoins à dialoguer respectueusement avec les émetteurs sur la manière dont ils gèrent les risques spécifiques liés au développement durable ainsi que sur leur impact sur les facteurs de développement durable.

Qu'est-ce que l'engagement ?

L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. L'activité d'engagement d'un gestionnaire d'actifs vise à influencer les activités ou le comportement d'une entreprise détenue, améliorant ainsi ses pratiques ESG ou son impact sur des sujets clés liés au développement durable. Plus précisément, l'engagement consiste à définir un programme et des objectifs clairs, axés sur l'obtention de résultats concrets dans les délais prévus. **En résumé, l'engagement vise un changement spécifique et mesurable dans un délai déterminé.**

Bien que les engagements puissent avoir différents objectifs, ils se répartissent essentiellement en deux catégories, conformément à une double approche de matérialité des considérations ESG :

- **Engager un émetteur pour améliorer l'intégration des dimensions environnementales et sociales** dans ses processus, ou la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques en matière de développement durable (**perspective "outside-in"**).
- **Engager un émetteur pour améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres considérations de durabilité qui sont importantes pour la société et l'économie mondiale** et qui pourraient entraîner des risques ESG plus élevés pour l'économie et nos portefeuilles (**perspective "inside-out"**).

Qui est responsable de l'engagement et du vote chez Amundi ?

Dirigée par Caroline Le Meaux, l'équipe Recherche, Engagement et Vote ESG compte 42 experts dédiés, répartis entre Paris, Londres, Pékin, Singapour et Tokyo. Elle est divisée en deux groupes : 30 analystes ESG dédiés d'une part, et 10 spécialistes du vote et de la gouvernance d'autre part. Tous deux contribuent activement aux efforts d'engagement d'Amundi. Hébergée au sein de la division Investissement Responsable d'Amundi, l'équipe Recherche, Engagement et Vote ESG est structurée comme une ligne de métier indépendante afin de garantir la qualité et l'autonomie de son analyse. Partie intégrante du centre interne d'expertise ESG qui soutient toutes les plateformes d'investissement d'Amundi, l'équipe Recherche, Engagement et Vote ESG travaille activement avec les gérants de fonds et les analystes financiers pour renforcer l'expertise et les capacités ESG dans l'ensemble de la société².

L'équipe a donc développé un ensemble complet de documents qu'ils peuvent utiliser pour :

- la sélection des thèmes d'engagement et des émetteurs à cibler,
- mener un engagement rigoureux en ayant des exigences précises, ambitieuses et pragmatiques et,
- l'amélioration du suivi.

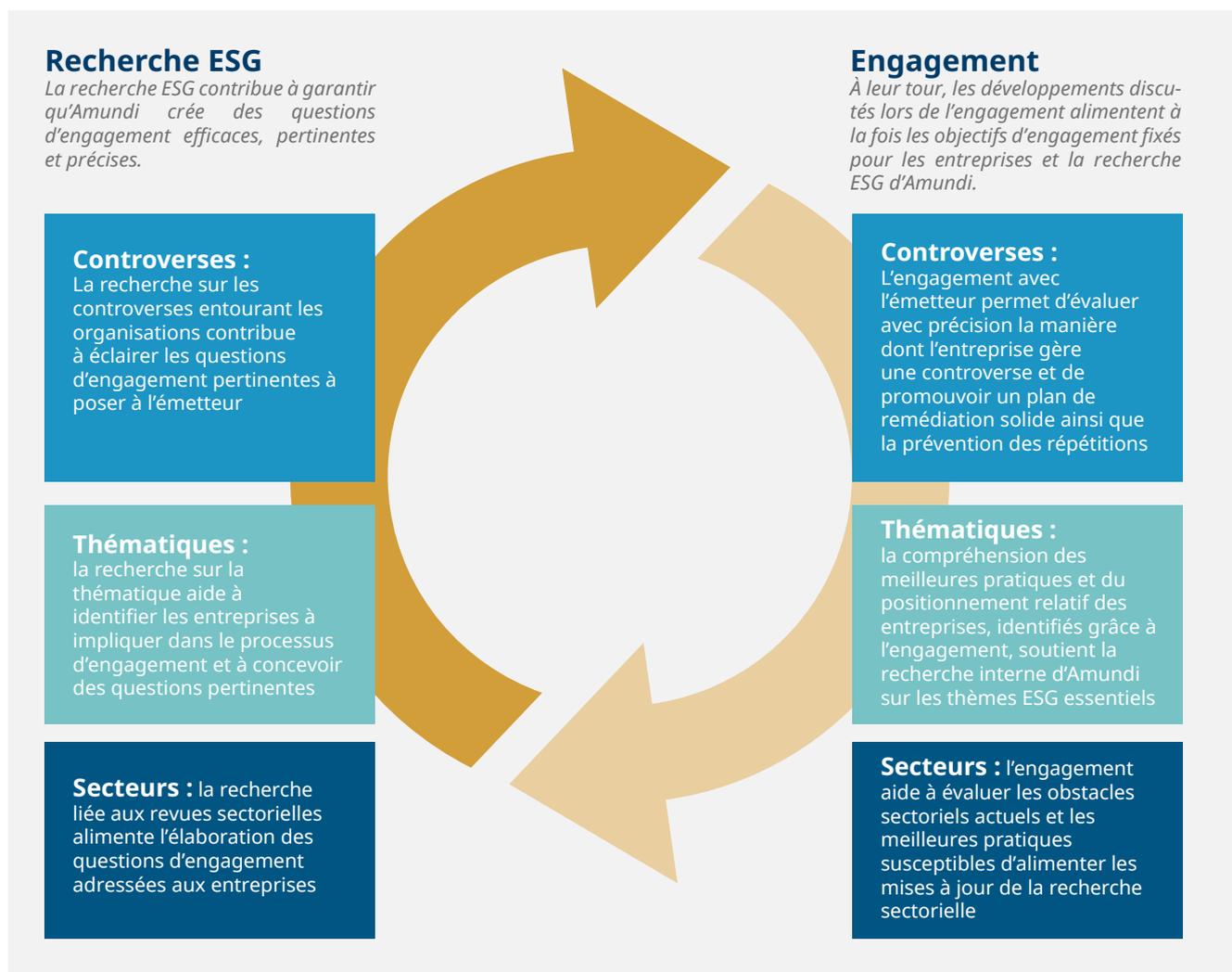
Chaque analyste ESG se spécialise dans un ensemble de secteurs et de thèmes dont il ou elle est responsable en interne, conduisant la recherche ESG et les stratégies d'engagement dans ce domaine. Les analystes ESG rencontrent les entreprises, s'engagent avec elles et entretiennent un dialogue constant avec elles afin d'améliorer leurs pratiques et leur impact en matière d'ESG.

2. Les actions comprennent la formation des professionnels de l'investissement financier aux mesures et outils ESG, l'accès à une plateforme centralisée constamment mise à jour de notations ESG, d'analyses, de recherches et d'activités d'engagement, ainsi que des appels réguliers d'analystes couvrant les tendances dans un secteur spécifique.

Les interactions informelles et l'engagement contribuent, aux côtés des fournisseurs de données, aux notations ESG des entreprises. Les analystes

ont le dernier mot sur les notations afin de s'assurer que les notes ESG d'Amundi sont exemptes de tout biais externe.

La recherche ESG et l'engagement : deux composantes clés du travail de l'équipe d'Amundi qui, ensemble, créent une boucle de rétroaction continue



Comment l'engagement et le vote contribuent-ils au cadre d'investissement responsable d'Amundi ?

La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et sociaux joue déjà un rôle essentiel dans le dialogue avec les entreprises pour toutes les plateformes d'investissement d'Amundi. L'équipe Recherche, Engagement et Vote ESG assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements. Nous sommes convaincus qu'à mesure que notre engagement prend de l'ampleur, nos professionnels de l'investissement ont un rôle central à jouer pour concrétiser les ambitions d'Amundi. En tant que gestionnaire de portefeuilles, diversifiés par nature, nous devons en effet prendre en compte les risques et les impacts sur l'économie mondiale, qui constituent le principal moteur de la valeur de nos portefeuilles.

Le vote fait partie intégrante du *stewardship* d'Amundi et est étroitement lié aux efforts d'engagement. Une amélioration insuffisante suite à un engagement actif, les propositions associées, la décharge du conseil d'administration ou la rémunération des dirigeants pourraient être sanctionnées par le vote. À l'inverse, des actions d'engagement peuvent être déclenchées par notre activité de vote, afin d'encourager les émetteurs et leurs conseils d'administration à mieux intégrer le développement durable et les perspectives à long terme dans la planification stratégique de leur entreprise.

Qu'est-ce qui rend l'approche d'Amundi si unique ?

Gérer la performance à court terme tout en anticipant les perspectives à moyen et long terme est essentiel pour protéger les intérêts des épargnants et des retraités. Ambition et pragmatisme sont essentiels pour traverser une période où l'économie, la science et les politiques publiques peuvent diverger. L'engagement et le vote sont donc essentiels à nos activités ESG, car nous sommes convaincus qu'un

dialogue actif avec nos investisseurs peut générer des résultats positifs, malgré les divergences.

Trois piliers clés sont nécessaires pour obtenir des résultats tangibles en matière de durabilité et générer de la valeur pour nos portefeuilles à travers nos activités de stewardship : l'ampleur, la profondeur et la cohérence.

L'ampleur de nos activités de gestion vise à créer un changement systémique

Les activités de responsabilité d'Amundi couvrent les cinq continents et s'intéressent à un large éventail de facteurs de développement durable. En 2024, Amundi a collaboré avec 2 883 émetteurs uniques, répartis uniformément en Europe, en Asie et en Amérique, couvrant 90 % de la capitalisation boursière des actions du MSCI World et une part importante de la dette d'entreprise. Plus de 50 % de ces engagements ont notamment porté sur les enjeux climatiques, tandis que plus de 25 % ont abordé la préservation du capital naturel et les droits humains, garantissant ainsi l'influence d'Amundi sur une part significative des indices financiers.

Cet engagement de grande envergure s'appuie sur une politique de vote universelle qui met l'accent sur les principes fondamentaux de gouvernance et les droits des actionnaires.

L'ampleur de ces activités permet des efforts coordonnés entre les acteurs privés et publics, contribuant ainsi à l'objectif d'Amundi de conduire un changement systémique.

La profondeur de notre expertise technique guide les efforts d'engagement, nous permettant de conduire des changements significatifs

La qualité de la gestion d'Amundi s'appuie sur une équipe d'experts importante et structurée. Le département d'investissement responsable compte 42 analystes ESG et gouvernance d'entreprise qui collaborent avec 890 professionnels de l'investissement répartis sur cinq sites. L'information est partagée avec toutes les divisions d'investissement via un outil interne permettant de mieux guider les décisions. Cette approche collaborative est renforcée par un cadre dédié et des méthodologies robustes qui guident les efforts d'engagement.

que les demandes sont opportunes et pertinentes, grâce à un processus structuré autour d'étapes clés pour établir la demande, évaluer les retours des émetteurs et, enfin, évaluer les résultats. L'engagement est également lié à une procédure d'escalade lorsque l'engagement échoue ou si le plan d'action/ de remédiation des émetteurs semble insuffisant pour inciter au changement.

La gestion d'Amundi est également adaptée aux contextes spécifiques des émetteurs, garantissant

Cette stratégie d'engagement proactive et systématique permet à Amundi de maintenir un ratio élevé d'émetteurs engagés par rapport aux actifs sous gestion, même dans les stratégies d'investissement passives.

Il n'y a pas de résultats sans cohérence

Consciente que les résultats de l'engagement ne sont pas linéaires, la persévérance est essentielle pour obtenir des résultats significatifs et durables. Amundi a engagé un dialogue constant avec ses émetteurs au fil des ans, abordant un large éventail de facteurs de durabilité dès qu'ils sont identifiés

comme des risques pour leurs stratégies. Cette approche proactive permet à Amundi d'aborder des sujets critiques avant qu'ils ne deviennent préjudiciables aux secteurs, démontrant ainsi sa pro-activité et son leadership en matière d'investissement durable.

Cette approche cohérente a été reconnue par les parties prenantes externes, positionnant Amundi comme un leader en matière de gestion d'actifs parmi les plus grands gestionnaires d'actifs au monde, comme en témoigne son classement dans les rapports Voting Matters de ShareAction au fil des

ans, 6e en 2024 et 3e en 2023. Cette reconnaissance souligne l'engagement d'Amundi à maintenir des normes élevées en matière de gestion d'actifs, renforçant ainsi notre rôle de leader dans les pratiques d'investissement durable.

Pourquoi engageons-nous ?

L'engagement sur les questions environnementales, notamment le changement climatique et la biodiversité, est crucial, car ces défis représentent des risques importants pour les écosystèmes et l'économie. Face à la hausse continue des émissions anthropiques mondiales, il est urgent de s'aligner sur l'Accord de Paris. Le bilan mondial de la CCNUCC³, présenté à la COP28, a révélé que de nombreux signataires n'atteignent pas leurs objectifs de réduction des émissions, soulignant la nécessité d'une action collective. De plus, la valeur annuelle estimée des services écosystémiques se situe entre 125 000 et 140 000 milliards de dollars, ce qui souligne les implications financières de la perte de biodiversité. En collaborant avec les entreprises sur ces thématiques environnementales, nous souhaitons promouvoir des pratiques durables qui atténuent les risques et protègent les intérêts de nos parties prenantes.

La cohésion sociale est essentielle à une transition juste vers une économie bas carbone, axée sur la gestion du capital humain et la protection des clients. Une gestion efficace des droits humains et des relations de travail peut améliorer la performance des entreprises. Des études montrent que les travailleurs bénéficiant d'un environnement sûr et favorable sont plus susceptibles de rester chez leur

employeur. De plus, le lien entre capital humain et performance des entreprises est bien établi, ce qui en fait un enjeu crucial pour les entreprises de tous secteurs. Nos efforts d'engagement dans ce domaine visent à garantir que les entreprises accordent la priorité au bien-être de leurs employés et à des pratiques éthiques, favorisant ainsi la confiance et la fidélité des clients.

La gouvernance est au cœur de la capacité d'une entreprise à créer de la valeur durable à long terme. Des pratiques de gouvernance solides sont essentielles pour gérer les risques liés au changement climatique, aux droits humains et à d'autres enjeux cruciaux. Les Principes de gouvernance d'entreprise 2021 de l'ICGN soulignent qu'une gouvernance efficace favorise la création de valeur durable et protège les intérêts des parties prenantes. En dialoguant avec les entreprises sur les questions de gouvernance, nous nous efforçons d'améliorer la diversité des conseils d'administration, de renforcer les droits des actionnaires et de promouvoir la transparence. Notre engagement en faveur d'un dialogue constructif dans ce domaine vise à impulser des changements positifs, en veillant à ce que la gouvernance demeure un pilier du développement durable et en alignant les stratégies d'entreprise sur les intérêts de toutes les parties prenantes.

Comment se déroule le processus d'engagement ?

Les cinq thèmes clés de l'engagement d'Amundi

Les facteurs de durabilité sont interdépendants, par conséquent une économie saine et propice à l'épanouissement des entreprises nécessite une action sur plusieurs fronts. S'appuyant sur des recherches existantes, l'équipe Engagement et Vote a identifié cinq axes principaux qui reflètent l'orientation générale de ses efforts d'engagement. Ces axes sont :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;

- Le capital humain et les droits humains ;
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour le développement durable.

En fonction du potentiel de progrès et de l'existence ou non de leviers, les axes thématiques évoluent d'année en année.

3. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Sélection des émetteurs et des instruments d'investissement

Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition au sujet d'engagement, ou d'une préoccupation spécifique soulevée par les activités ou l'histoire de l'entreprise. **L'engagement se déroule au niveau de l'émetteur, quel que soit le type de titres en portefeuille. Amundi s'engage également au niveau des instruments**, par exemple sur les obligations vertes, sociales et durables (obligations

GSS), afin de promouvoir les meilleures pratiques et la transparence.

L'engagement chez Amundi s'étend sur tous les continents et, bien que nous aspirions à avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, nous adaptons nos questions et nos jalons à travers les régions pour tenir compte des réalités locales.

Établir des objectifs, des délais et des jalons clairs

Une fois qu'Amundi a identifié un sujet d'engagement et une entreprise ou un groupe d'entreprises à engager, nous devons établir les **termes de l'engagement – durée, objectifs et étapes**.

Les délais varient en fonction du sujet, mais la **durée moyenne d'engagement est d'environ 3 ans**.

Les principaux objectifs de l'engagement sont décomposés en **étapes précises et atteignables avec des dates cibles** pour favoriser le dialogue et la réussite.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour favoriser une

transition rapide vers une économie bas carbone durable et inclusive. C'est pourquoi nous adoptons une vision à long terme pour définir des objectifs intermédiaires d'engagement, en recherchant des améliorations gérables et mesurables. Cela implique de prendre en compte le contexte dans lequel évolue chaque entreprise.

Une fois définis, les objectifs et les jalons sont partagés en interne et mis à jour tout au long de la mission sur un outil propriétaire et centralisé, partagé avec tous les professionnels de l'investissement à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de fonds ou analyste financier peut y contribuer.

Mesurer et suivre les progrès

L'objectif de l'engagement est toujours de créer une dynamique positive vers les objectifs identifiés par Amundi. Le choix des mécanismes, quant à lui, sera dicté par l'efficacité. Ceux-ci peuvent prendre de nombreuses formes, notamment des courriers, des échanges d'e-mails, des appels téléphoniques ou des réunions.

Afin de suivre les objectifs et les progrès d'engagement de chaque émetteur, l'outil de reporting d'engagement propriétaire d'Amundi permet de compiler les retours d'information fournis aux émetteurs en termes d'indicateurs clés de performance (KPI) et d'évaluer leur progression vers les objectifs. Des évaluations formelles sont réalisées au moins une fois par an.

Un système interne de jalons est utilisé pour attribuer l'engagement à l'une des trois catégories suivantes :

- **Négatif** : l'émetteur fait trop peu de progrès sur une période définie (peut entraîner un signalement pour une escalade potentielle, en fonction de la criticité du sujet) ;
- **Neutre** : s'il est trop tôt pour dire si la trajectoire de l'émetteur est positive ou négative, ou lorsque les résultats de l'engagement sont mitigés ;
- **Positif** : l'émetteur a largement atteint ses KPIs ou est en voie de le faire dans les délais impartis.

Notre outil permet également à Amundi de générer des statistiques auditables pour aider à rendre compte de manière transparente des résultats de nos activités d'engagement.

Au-delà de l'engagement : clôture ou escalade

Une mission prend fin lorsque la période impartie expire sans prolongation, ou lorsqu'un émetteur atteint son objectif. Il arrive qu'une mission se termine sur un résultat neutre ou positif, tandis qu'une autre débute sur un sujet connexe en raison de l'évolution du contexte. Dans de nombreux cas, nous menons plusieurs missions en parallèle avec un émetteur en raison de l'interdépendance de nos thèmes clés.

Lorsque l'engagement n'aboutit à aucun résultat ou que le plan d'action/de remédiation d'un émetteur apparaît faible, Amundi peut entreprendre une ou plusieurs formes d'escalade.

Celles-ci peuvent inclure :

- **Questions lors des assemblées générales annuelles ;**
- **Dépôt/co-dépôt de résolutions d'actionnaires** sur des sujets liés à l'engagement ;
- **Vote** (y compris les votes sur la révocation des membres du conseil d'administration ou contre le renouvellement des administrateurs) ;
- **Déclarations publiques ;**
- **Impact sur la notation ESG interne propriétaire Amundi** : dérogations négatives sur des critères ESG spécifiques ou des plafonds de score ESG ;

- **Exclusion** en dernier recours : si l'engagement sur un sujet critique échoue, le score ESG de l'émetteur peut chuter à « G », sur une échelle allant de A à G, le rendant inéligible à l'univers d'investissement (c'est-à-dire toutes les stratégies d'investissement actives sur lesquelles Amundi a toute discrétion) jusqu'à ce qu'une remédiation soit jugée adéquate.

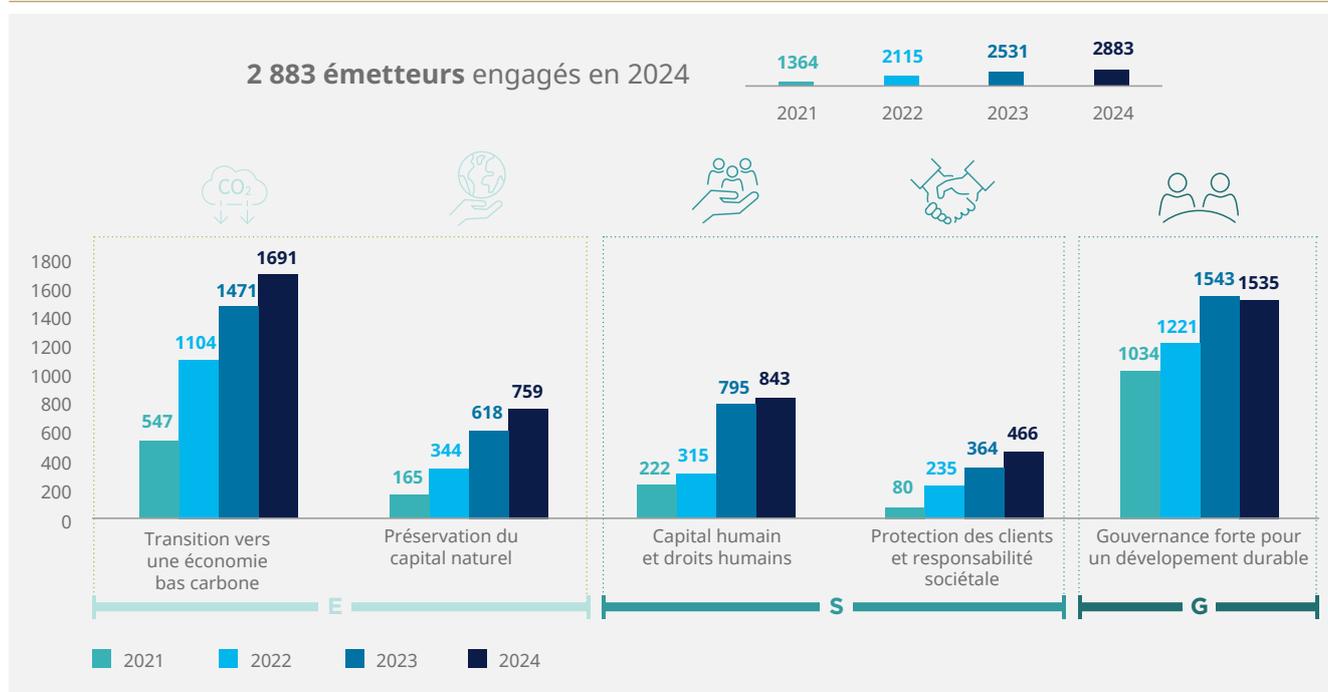
Tout au long du processus d'engagement et, si nécessaire, de remontée des informations, nous reconnaissons les limites actuelles de la prise en compte des thèmes clés du développement durable. Lors de nos échanges avec les émetteurs, nous cherchons à mieux comprendre les obstacles au progrès auxquels les entreprises sont confrontées, tout en inspirant des actions bénéfiques non seulement pour l'émetteur ou les émetteurs, mais aussi pour toutes les parties prenantes. Et parce que nous considérons le développement durable comme une référence évolutive, nos stratégies d'engagement évoluent au fil du temps pour intégrer les évolutions.

Un manque d'engagement pourrait avoir un impact direct sur notre capacité à investir dans une entreprise, en raison d'une dégradation des critères ESG concernés. Si le problème est critique, il pourrait entraîner une dégradation de la note ESG globale. L'exclusion pourrait constituer le mode d'escalade ultime en cas d'échec d'engagement et de résolution d'un problème critique.

Un regard plus approfondi sur les thèmes et les actions d'engagement d'Amundi

Pour chacun de ses cinq grands thèmes, Amundi s'engage à la fois directement et de manière collaborative sur des sujets identifiés comme importants du point de vue des investisseurs, en adoptant une vision dynamique de la matérialité qui reconnaît l'interdépendance au fil du temps des éléments issus des engagements *inside-out* et *outside-in*.

En 2024, le nombre d'émetteurs engagés a augmenté dans tous les thèmes, atteignant 2 883 émetteurs, soit une hausse de 10 % par rapport à 2023



Source : Amundi, Statistiques 2024

Cartographie des thèmes par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

L'activité d'engagement d'Amundi ne s'articule pas directement autour des ODD, qui sont axés sur les enjeux et l'impact, tandis qu'Amundi adopte une approche d'investisseur analysant les risques et opportunités significatifs. Néanmoins, il existe un

chevauchement important entre les cinq thèmes principaux d'Amundi et les ODD. Un tableau de correspondance est fourni pour faciliter la consultation.

| Principaux thèmes | Principaux ODD |
|--|--|
| Transition vers une économie bas carbone |     |
| Préservation du capital naturel |       |
| Capital humain et droits humains |       |
| Protection des clients et responsabilité sociétale |        |
| Gouvernance forte pour un développement durable |       |

Tout comme les ODD, les thèmes d'engagement d'Amundi sont des objectifs itératifs à long terme. Dans les deux cas, la première étape consiste toujours à accéder à des données fiables et à définir des indicateurs clés de performance crédibles pour mesurer les progrès. Il ne faut pas s'attendre à un changement radical, et mesurer l'impact relatif

de l'engagement par rapport à d'autres facteurs est complexe. Nous sommes toutefois convaincus qu'en œuvrant pour un changement positif, en tant qu'actionnaires et au nom de nos clients, nous améliorons la valorisation à long terme des émetteurs et contribuons à la dynamique d'un avenir plus prospère et durable.

Thème n°1 : Transition vers une économie bas carbone

57 études de cas d'entreprises engagées sur ce thème dans le rapport d'engagement 2024

Étude de cas sélectionnée en annexe : Soutenir le calcul et la divulgation des émissions scope 3 avec une société européenne de semi-conducteurs

Positionnement et priorités d'Amundi

Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ou 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels exige une transformation majeure de nos économies, qui ne sera réalisée que si les gouvernements, les consommateurs, les entreprises et les marchés financiers unissent leurs forces. Malgré de nombreux engagements publics, les progrès ne sont pas encore suffisants. La collaboration entre les secteurs et les parties prenantes reste essentielle. Cependant, dans un contexte économique plus difficile et une stagnation des progrès, une gestion pragmatique a ses mérites.

Amundi reste engagée dans la lutte contre le changement climatique aux côtés de clients partageant les mêmes motivations. Notre stratégie d'engagement repose sur une collaboration constructive avec les émetteurs afin d'identifier des actions concrètes et efficaces, conciliant impératifs climatiques et intérêts des investisseurs.

Nos activités d'engagement sont guidées par un objectif. Les plus gros émetteurs sont prioritaires, car ils peuvent avoir l'impact le plus significatif sur le changement climatique. Le bassin d'engagement

est ensuite élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur, car la transition vers une économie bas carbone entraîne une transformation de l'écosystème tout entier. Pour la planification de l'engagement, notre approche détaillée de recherche et d'analyse contextuelle, fondée sur les principes fondamentaux, s'est avérée essentielle, pour obtenir des résultats concrets, pragmatiques et positifs.

Au total, Amundi a dialogué avec plus de 1 600 émetteurs sur le climat en 2024. Les principaux sujets abordés sont similaires à ceux abordés précédemment, Amundi étant convaincue qu'une collaboration cohérente et durable avec les émetteurs produira les meilleurs résultats. Nous avons échangé avec des émetteurs et des sociétés

de services financiers sur l'importance de la décarbonation des chaînes d'approvisionnement, des produits et des portefeuilles. Parmi les thèmes clés figuraient entre autres le charbon thermique, un sujet prioritaire pour Amundi depuis 2019, la réduction des émissions de méthane, ainsi que l'atténuation des risques climatiques et l'adaptation à ces risques.

Notre attention portée à l'adaptation illustre parfaitement l'approche pragmatique d'Amundi, qui reconnaît qu'un certain degré de changement climatique est inévitable. En anticipant son impact sur leurs opérations, les émetteurs peuvent pérenniser leurs activités tout en préservant leur viabilité à long terme et leur capacité à générer de la valeur pour les investisseurs.

Dynamique et perspectives d'engagement

Les progrès observés en 2024 sont encourageants. Au cours de l'année, Amundi a engagé 226 émetteurs uniques dans leur stratégie de sortie du charbon thermique. Parmi eux, environ 55 % étaient des entreprises auparavant exclues de nos fonds ouverts actifs et de nos ETF ESG.

Amundi s'est engagé à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 pour le reste du monde. Par conséquent, Amundi analyse chaque stratégie d'élimination progressive afin de déterminer si les émetteurs respectent le calendrier de sortie annoncé par Amundi ou s'ils n'ont plus de revenus liés au charbon. En fonction des progrès réalisés, Amundi a engagé un dialogue avec chaque émetteur. Compte tenu de ces évaluations, en 2024 :

- Les émetteurs « éligibles mais pas encore alignés » représentaient respectivement 53 % et 54 % des émetteurs soumis à la suppression progressive du charbon en 2030 et 2040.
- Les émetteurs avec des « revenus sans charbon » représentaient respectivement 21 % et 23 % des émetteurs soumis à la sortie progressive en 2030 et 2040.

La position d'Amundi sur le charbon n'a pas changé et nous continuerons à collaborer avec les émetteurs pour les encourager à trouver des sources d'énergie alternatives. Amundi soutient également les efforts des émetteurs pour réduire leurs émissions de méthane.

Les changements réglementaires et l'évolution du sentiment face au changement climatique dans certaines régions du monde ont freiné la dynamique dans certains domaines. Nous reconnaissons également qu'une grande partie des mesures significatives nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique impliquent de modifier les infrastructures physiques, ce qui nécessite un temps et des investissements considérables.

Amundi développe et affine continuellement son approche d'engagement, en s'appuyant sur les connaissances et l'expertise acquises lors de ses interactions avec les émetteurs. Amundi est ainsi mieux à même d'identifier les freins systémiques et d'accompagner les émetteurs pour s'adapter et, si possible, dans le dépassement des obstacles sur leur chemin vers la décarbonation.

Thème n°2 : Préservation du capital naturel

51 études de cas d'entreprises engagées sur ce thème dans le Rapport d'Engagement 2024

Étude de cas sélectionnée en annexe : Promouvoir la divulgation et cibler le développement sur la nature avec une société de commerce asiatique

Positionnement et priorités d'Amundi

La croissance économique et la prospérité se sont réalisées au détriment des systèmes naturels qui sous-tendent toute vie sur Terre. Des scientifiques internationaux du Centre de résilience de Stockholm ont identifié neuf « limites planétaires », qui représentent les pressions qui pèsent sur notre planète. Franchir une limite augmente le risque de provoquer des changements environnementaux brutaux ou irréversibles à grande échelle. Six limites ont déjà largement dépassé leurs limites de sécurité, et une septième est sur le point d'être franchie.

Amundi reconnaît les risques importants que représentent l'épuisement du capital naturel et la perte de biodiversité pour les personnes et pour les entreprises dans lesquelles nous investissons. Grâce à nos activités d'engagement, un dialogue est ouvert avec les émetteurs et nous travaillons ensemble pour identifier les activités qui contribuent à la transgression des limites planétaires afin que des mesures significatives puissent être prises.

En partageant son expérience, ses recommandations et ses meilleures pratiques, Amundi peut aider les émetteurs à mieux comprendre les conséquences de l'épuisement du capital naturel et de la perte de

biodiversité, non seulement pour la planète, mais aussi pour leurs résultats financiers. L'accent est mis sur la sensibilisation, la proactivité, la maîtrise des risques et, de plus en plus, l'adaptation.

Le capital naturel est un thème extrêmement vaste, car tous les systèmes terrestres sont, à des degrés divers, interconnectés. Cependant, les engagements d'Amundi se répartissent en deux grandes catégories. La première concerne la protection et la conservation des ressources naturelles, qui fournissent ou permettent des services écosystémiques essentiels. Les principaux sujets abordés sont la biodiversité, la protection des océans, l'eau et la lutte contre la déforestation. La seconde concerne la réduction et la prévention des substances nocives qui menacent la santé humaine et environnementale. Citons par exemple les déchets plastiques, la pollution chimique, les pesticides, les engrais et la pollution atmosphérique, qui peuvent tous avoir des effets en cascade.

Ces dernières années, Amundi a également commencé à dialoguer avec les émetteurs sur l'économie circulaire, en articulant les nombreux avantages d'un tel modèle économique.

Dynamique et perspectives d'engagement

Des progrès sont réalisés dans plusieurs domaines, notamment la biodiversité, où les émetteurs que nous avons contactés pour la première fois il y a trois ans réalisent de réels progrès. Ils améliorent leurs engagements en matière de déforestation, tandis que la sensibilisation à l'économie circulaire progresse, quoique lentement. Nous avons également vu des entreprises s'engager à cesser la production ou à limiter l'utilisation des PFAS, également appelés polluants éternels. D'importantes étapes réglementaires devraient entrer en vigueur en 2025, ce qui, selon nous, aura un impact significatif sur l'utilisation et la production des PFAS.

Amundi reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les domaines de la préservation de l'eau, de la protection des océans, des plastiques, des pesticides, des engrais et de la

pollution atmosphérique. Cependant, les progrès enregistrés à ce jour valident notre approche consistant à établir un dialogue ouvert avec les émetteurs, à partager les meilleures pratiques et recommandations, et à encourager le changement. Chaque émetteur se trouve à une étape différente de son parcours, avec des pressions et des priorités qui lui sont propres. Amundi continuera de les encourager à collecter et à partager des données plus détaillées et à rendre publics leurs engagements environnementaux. Nous leur recommanderons d'explorer des solutions technologiques et de collaborer avec leurs pairs et les entreprises tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Chez Amundi, nous affinerons et améliorerons notre approche afin de pouvoir accompagner au mieux les émetteurs dans la préservation du capital naturel et de la biodiversité.

Thème n°3 : Capital humain et droits humains

68 études de cas d'entreprises engagées sur ce thème dans le Rapport d'Engagement 2024

Étude de cas sélectionnée en annexe : Favoriser les meilleures pratiques en matière de diversité dans les opérations mondiales avec un fabricant japonais de composants électroniques

Positionnement et priorités d'Amundi

Le respect du capital humain et des droits humains est une marque de valeur d'entreprise forte. Le non-respect des droits de l'homme peut, et doit, avoir des conséquences négatives sur la réputation et les résultats financiers des entreprises.

Amundi dialogue avec les émetteurs sur leurs effectifs et leurs chaînes de valeur, les encourageant à adopter des pratiques efficaces de gestion du capital humain et des relations sociales. Les entreprises sont plus susceptibles de fidéliser leurs employés si elles estiment que leur lieu de travail est sûr et offre des opportunités égales et un salaire équitable. Cela réduit les perturbations, car les entreprises peuvent conserver des connaissances, des compétences et une expérience précieuse, ce qui est particulièrement important pour les secteurs confrontés à des perturbations importantes, comme celui des technologies par exemple.

Le respect des droits de l'homme est également de plus en plus une question de conformité réglementaire. Des lois sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme sont régulièrement adoptées dans le monde entier pour répondre aux préoccupations liées au travail forcé, au travail des enfants et aux mauvais traitements infligés aux travailleurs. Les émetteurs dotés de processus de diligence raisonnable rigoureux sont mieux placés pour prévenir les risques opérationnels et de réputation qui pourraient résulter d'allégations de violations des droits de l'homme.

Dynamique et perspectives d'engagement

Tout au long de l'année 2024, Amundi a encouragé les entreprises à adopter des politiques et des pratiques rigoureuses en matière de droits humains, à lutter contre les risques de travail forcé et à mettre en place des mécanismes efficaces de réclamation et de recours. Nous avons également œuvré à la promotion de conditions de travail sûres et saines dans des entreprises de secteurs allant des mines, du pétrole et du gaz à l'économie des petits boulots « *gig economy* ».

Amundi a continué d'encourager les entreprises à évaluer les possibilités de verser un salaire vital

Amundi s'engage auprès des entreprises pour s'assurer qu'elles atténuent les risques liés aux droits humains dans leurs propres opérations et chaînes d'approvisionnement et qu'elles sont correctement préparées aux changements réglementaires à venir.

Le respect des droits humains fondamentaux non seulement renforce l'acceptabilité sociale d'une entreprise, mais peut également bénéficier à ses stratégies en matière de capital humain. Des études ont démontré l'importance de la mise en œuvre des droits du travail : la négociation collective et la syndicalisation augmentent la productivité, réduisent le taux de rotation du personnel, favorisent des modes de travail plus efficaces et offrent un moyen de résoudre ou d'atténuer les conflits sociaux potentiellement perturbateurs, tout en surveillant les risques pour la santé et la sécurité.

Les travailleurs des secteurs traditionnels et à forte intensité de carbone sont les plus exposés aux risques liés à la transition vers une économie bas carbone. Une transition juste est une transition qui ne laisse aucune partie prenante de côté ni désavantagée. Amundi s'engage sur ce sujet car nous reconnaissons qu'une transition non équitable et inclusive expose les économies à des risques importants. Dans les cas extrêmes, elle pourrait engendrer des inégalités sociales, de la pauvreté, voire des conflits.

à davantage de travailleurs et à encourager leurs fournisseurs à faire de même. Nous pensons que les récentes avancées de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a défini le salaire vital et approuvé les politiques en la matière, renforceront encore la crédibilité de notre dialogue avec les émetteurs.

Nos échanges sur le travail forcé ont donné des résultats mitigés. En général, les entreprises sont davantage conscientes des risques encourus et des attentes croissantes des régulateurs et des investisseurs, mais un manque de transparence persiste.

Les émetteurs font également preuve d'une plus grande sensibilisation à l'accès aux recours, mais cela reste un sujet difficile dans tous les secteurs.

Nos efforts en matière de diversité et d'inclusion visent à encourager les entreprises à valoriser des talents représentatifs d'une plus grande diversité d'expériences et de pensées. Nous avons constaté une difficulté croissante à aborder la diversité des genres en 2024 et observé de grandes différences en matière d'inclusion du handicap, souvent corrélée à la réglementation nationale. Tout en tenant compte des législations locales, Amundi reste déterminée à souligner l'importance de la diversité à tous les niveaux de management.

Nous avons également poursuivi notre engagement en faveur d'une transition juste vers une économie bas carbone et durable. La prise de conscience des conditions nécessaires à une transition juste continue de progresser ; nous avons toutefois constaté que certaines entreprises ont modifié leurs stratégies de transition face à un environnement politique et économique plus turbulent. Par conséquent, nous avons constaté des progrès mitigés, certaines entreprises progressant tandis que d'autres tardent à définir leurs prochaines étapes.

Thème n° 4 : Protection des clients et responsabilité sociétale

60 études de cas d'entreprises engagées sur ce thème dans le Rapport d'Engagement 2024

Exemple sélectionné en annexe : Promouvoir l'accès aux médicaments dans les pays à revenu faible et intermédiaire avec une société pharmaceutique

Positionnement et priorités d'Amundi

Maintenir la confiance des clients est primordial pour la viabilité à long terme de toute entreprise. Il existe un lien évident entre l'opinion des clients et le chiffre d'affaires de l'entreprise, qui influence à son tour le potentiel de bénéfices, le sentiment des investisseurs et, in fine, la valeur actionnariale.

Les activités d'engagement d'Amundi sur ce thème sont guidées par trois principes fondamentaux :

- Premièrement, en collaborant avec les émetteurs pour développer des mesures de protection sociétales, nous sommes en mesure de les aider à identifier les risques systémiques, afin qu'ils puissent prendre les mesures appropriées et protéger leur valeur à long terme.
- Deuxièmement, nous encourageons les entreprises à veiller à protéger la sécurité de leurs clients et de leurs consommateurs afin de maintenir leur confiance.
- Enfin, nous cherchons à encourager les entreprises à promouvoir l'accès aux produits et services de base, en particulier pour les marchés mal desservis, et à adapter leur offre à l'évolution des besoins sociétaux.

Amundi s'engage sur le thème de la transparence fiscale depuis 2017. Les stratégies fiscales agressives présentent des risques importants pour l'économie mondiale, ce qui signifie que les entreprises sont soumises à une surveillance réglementaire croissante. Amundi s'est notamment engagée auprès du secteur technologique pour encourager des stratégies fiscales plus transparentes et responsables.

L'utilisation excessive et la dépendance aux antibiotiques ont entraîné une augmentation de la résistance aux antimicrobiens (RAM), ce qui représente une menace pour la santé humaine, la biodiversité et l'environnement. Nos actions de sensibilisation ont principalement porté sur les entreprises agroalimentaires et les restaurants exposés à la RAM via leurs chaînes d'approvisionnement en protéines. En 2024, nous avons dressé le bilan de nos activités et reconnu que la nature systémique de son impact nécessite également d'élargir notre champ d'action aux secteurs ayant un impact significatif sur la prolifération de la RAM. Nous avons identifié les entreprises pharmaceutiques et les entreprises du secteur de l'eau comme deux secteurs prioritaires.

Le marketing et le contenu responsable sont des sujets d'engagement clés depuis 2020. Nous avons également œuvré sur les politiques de droits numériques, l'IA éthique, la cybersécurité et la sécurité en ligne des mineurs. En 2024, Amundi a introduit le thème de l'inclusion financière et

étendu ses activités d'engagement dans le secteur de la santé et des médicaments au secteur des technologies médicales. Enfin, nous avons collaboré avec des entreprises du secteur agroalimentaire afin d'identifier des opportunités liées à des modes de vie plus sains.

Dynamique et perspectives d'engagement

En 2024, Amundi a poursuivi son dialogue avec les émetteurs sur le thème de la fiscalité. Les progrès ont été mitigés, mais plusieurs grandes entreprises se préparaient à adopter la directive européenne sur la publication des informations pays par pays, qui offrira davantage de transparence et de granularité à l'avenir. Les négociations sur la nouvelle Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale se dérouleront de 2025 à 2027, offrant à Amundi l'opportunité de dialoguer avec les entreprises afin de s'assurer qu'elles sont proactives et qu'elles s'adaptent aux évolutions réglementaires.

Les progrès dans la lutte contre la RAM restent relativement lents. Cependant, en 2025, nous prévoyons que l'action mondiale prendra un nouvel élan, portée par plusieurs avancées politiques et plans d'action locaux et internationaux de grande envergure. Plus particulièrement, en septembre 2024, lors de la 79e Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) sur la résistance aux antimicrobiens, les dirigeants mondiaux ont approuvé une déclaration politique définissant un ensemble clair d'actions et d'objectifs.

Les politiques et stratégies des entreprises en matière de droits numériques ont commencé à mûrir en 2024, un nombre croissant d'émetteurs

ayant mis en place des dispositifs de gouvernance et examiné des indicateurs pour soutenir une mise en œuvre efficace de ces politiques. En 2025, Amundi poursuivra son dialogue avec les entreprises sur l'opérationnalisation, la mise en œuvre et l'allocation des ressources nécessaires à leurs politiques de droits numériques et à leurs efforts de gestion des risques. Bien que les politiques éthiques en matière d'IA soient désormais beaucoup plus répandues, des interrogations subsistent quant à la capacité des entreprises à respecter ces engagements dans la pratique et à assumer leurs responsabilités face aux risques potentiels.

Face à la multiplication des cyberattaques sophistiquées et des violations de données, de nouveaux défis continuent d'émerger. Amundi observe toutefois une amélioration notable dans tous les secteurs, les entreprises communiquant leurs stratégies de cybersécurité.

Notre analyse initiale révèle une maturité inégale parmi les entreprises du secteur alimentaire et de la restauration en matière d'approche systématique de la nutrition. Nous poursuivrons notre dialogue avec les entreprises du secteur alimentaire afin d'identifier les opportunités liées aux tendances associées à une évolution vers des modes de vie plus sains.

Thème n°5 : Gouvernance

58 études de cas d'entreprises engagées sur ce thème dans le Rapport d'Engagement 2024

Étude de cas sélectionnée en annexe : Collaboration avec des sociétés non cotées pour promouvoir l'indépendance des membres du conseil de surveillance et soutenir leur travail sur la stratégie ESG

Positionnement et priorités d'Amundi

Une gouvernance solide est le fondement de la résilience et de l'intégrité des entreprises performantes ; elle est essentielle à leur capacité à créer de la valeur durable à long terme. Amundi reconnaît que, sans une supervision adéquate, les entreprises peuvent ne pas gérer efficacement les risques, ce qui pourrait entraîner une atteinte à leur réputation, des pertes financières ou des sanctions réglementaires.

Par nos engagements, nous cherchons à encourager un comportement positif en entreprise, à favoriser la responsabilisation et à impulser des changements positifs. L'approche d'Amundi s'aligne sur les Principes de gouvernance d'entreprise de l'ICGN 2021, ainsi que sur le Code de gouvernance d'entreprise britannique 2024. Les premiers soulignent qu'une gouvernance efficace repose sur l'équité, la

responsabilité et la transparence. Le second souligne quant à lui la responsabilité du conseil d'administration d'entretenir des relations fructueuses avec les parties prenantes et d'ancrer l'intégrité, l'ouverture et la confiance dans la culture d'entreprise.

La composition d'un conseil d'administration est un élément fondamental de sa gouvernance d'entreprise efficace. Amundi encourage la diversité de ses membres, notamment en termes de genre, d'expérience et de compétences, ainsi qu'un nombre approprié d'administrateurs indépendants. Nous sommes convaincus que la diversité améliore la prise de décision, car elle élargit les perspectives, réduit le risque de « pensée de groupe » et garantit des discussions et des débats éclairés.

La réactivité du conseil d'administration est un indicateur important de la manière dont les entreprises réagissent et s'engagent face aux sollicitations des investisseurs et aux contestations des électeurs. Cela est particulièrement crucial en cas de controverse.

La rémunération des dirigeants reste un sujet controversé dans le monde entier, c'est pourquoi Amundi plaide pour des rémunérations transparentes et équitables, basées sur la performance et liées à la valeur actionnariale à long terme.

Amundi participe également au leadership éclairé via des initiatives sectorielles et de politique publique pour aider à mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de gouvernance pour la protection de la valeur actionnariale.

Dynamique et perspectives d'engagement

En 2024, Amundi a concentré ses efforts sur l'amélioration de la diversité, de l'indépendance et de l'efficacité du conseil d'administration, sur le renforcement des droits des actionnaires et sur la transparence dans des domaines tels que la rémunération des dirigeants, la surveillance des risques, la réactivité et la conduite éthique. Nous sommes convaincus qu'un dialogue constructif conduit à l'amélioration des processus décisionnels et à un meilleur alignement sur les objectifs à long terme.

Amundi est très attentif à la mixité, y compris dans les pays non soumis à des exigences réglementaires. En 2022, nous avons adressé 128 courriers aux présidents de conseils d'administration pour leur demander d'améliorer la représentation des femmes. Fin 2024, la moitié (50 %) des entreprises avaient augmenté le nombre de femmes au sein de leurs conseils d'administration et adhèrent désormais aux recommandations d'Amundi. Ce chiffre est à comparer à 38 % un an auparavant. Nous restons déterminés à dialoguer avec les entreprises qui n'ont pas encore atteint leur objectif.

Nous avons constaté une amélioration de la composition des conseils d'administration, tant en termes de diversité que de transparence, mais nous reconnaissons que les progrès sont limités par le rythme de renouvellement programmé des conseils. Amundi continuera d'échanger avec les entreprises sur ce sujet.

Une campagne proactive et ciblée a été lancée auprès d'un échantillon d'entreprises en 2024 afin d'évaluer la réactivité des conseils d'administration aux derniers résultats de la saison des procurations. Un tiers (35 %) des entreprises ont répondu, dont 27 % ont fourni des informations complémentaires à Amundi. Nous continuerons de suivre l'évolution de ces entreprises et de poursuivre le dialogue si nécessaire.

Amundi estime que l'intégration des indicateurs ESG dans les cadres de rémunération des dirigeants est importante pour les entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions.

La gouvernance reste un thème crucial pour Amundi, et nous continuerons à dialoguer avec les émetteurs existants et à identifier de nouvelles entreprises et à les encourager à adopter les meilleures pratiques.

Appendice

Transition vers une économie bas carbone

Soutenir le calcul et la divulgation des émissions scope 3 auprès d'une société européenne de semi-conducteurs

2024 a marqué la première année de collaboration avec un fabricant européen de semi-conducteurs et de composants semi-conducteurs sur le reporting du scope 3. Depuis 2020, Amundi collabore avec l'entreprise pour définir un objectif scientifique. Cependant, au fil des ans, les calculs des émissions scope 3 sont restés complexes.

Contexte : En 2024, l'entreprise a contacté Amundi de manière proactive afin de recueillir son avis et de lui faire part de ses inquiétudes quant à la faisabilité de la définition d'un objectif sur les émissions scope 3 en l'absence d'orientations claires pour le secteur des semi-conducteurs. Plus précisément, les orientations du SBTi pour les semi-conducteurs ne sont pas encore disponibles ; une initiative sectorielle, le *Semiconductor Industry Consortium*, travaillait sur des méthodologies de calcul du scope 3, mais elles n'étaient pas encore disponibles au début de la consultation.

Actions Amundi : Dans un premier temps, Amundi s'est attaché à fournir à l'entreprise des orientations sur le reporting du scope 3, qui serviraient de base à la définition des objectifs, mais démontreraient également aux investisseurs que l'entreprise élabore une stratégie pour y remédier. En l'absence de directives méthodologiques claires pour le secteur émanant d'autorités reconnues, Amundi a élaboré un ensemble de recommandations à l'intention de l'entreprise, s'appuyant sur les meilleures pratiques de secteurs connexes, tels que les équipements électriques.

Objectifs d'engagement :

Les principaux objectifs de notre engagement étaient d'encourager l'entreprise à considérer :

- Divulgation de l'utilisation et de l'efficacité des produits dans les catégories clés ainsi que de l'amélioration de l'efficacité des produits d'une année sur l'autre ;
- Déclaration des données d'intensité de phase d'utilisation des produits ;
- Envisager de partager les connaissances avec les clients sur l'utilisation responsable des produits et les opportunités en matière d'utilisation des énergies renouvelables ;
- Envisager de rejoindre une initiative industrielle, telle que le *Semiconductor Climate Consortium*, pour faciliter l'apprentissage à l'échelle de l'entreprise et l'échange de bonnes pratiques avec ses pairs.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur : L'entreprise s'est montrée réceptive à nos recommandations. Elle a partagé les travaux déjà en cours en interne, sur lesquels pourraient s'appuyer les calculs et les rapports de scope 3, notamment les analyses du cycle de vie des produits. Elle a également constaté l'intérêt de ses clients pour l'efficacité énergétique des produits. L'entreprise était prudente quant à la communication de l'utilisation des produits : l'un des défis étant la polyvalence de ses produits, limitant sa capacité à en retracer l'utilisation finale. Néanmoins, ces calculs pourraient être effectués sur la base des parts de marché et présentés avec des hypothèses clairement formulées.

Prochaines étapes : Nous continuerons de suivre l'entreprise en 2025 afin de suivre ses progrès. Bien que nous soyons conscients que la plupart des objectifs d'engagement puissent prendre du temps à atteindre, nous entrevoyons des opportunités plus immédiates pour accélérer l'engagement des clients et leur participation aux initiatives climatiques sectorielles.

Préservation du capital naturel

Promouvoir la divulgation et cibler le développement de la nature avec une société de commerce asiatique

Contexte : Amundi a joué un rôle actif dans l'engagement auprès d'une société de commerce asiatique lors du lancement de l'engagement collaboratif Nature Action 100 en 2024. Nature Action 100 est une initiative d'engagement menée par des investisseurs mondiaux qui vise à soutenir une plus grande ambition et des actions pour inverser la perte de nature et de biodiversité.

L'entreprise distribue et vend au détail une variété de produits allant de l'électronique grand public et des vêtements aux produits alimentaires, chimiques et autres. Elle propose également des services en ligne tels que le shopping en ligne, le développement de moteurs de recherche et des services de cloud computing à des clients du monde entier. Ces dernières années, l'entreprise a connu une forte dynamique positive concernant sa stratégie ESG globale et son action sur le climat, comme en témoigne son alignement accru avec les normes de reporting ESG telles que l'ISSB et le TCFD. Cependant, l'entreprise n'en est qu'à ses débuts en matière de biodiversité, comme la plupart des entreprises du référentiel Nature Action 100. Sa stratégie nature se limite à des initiatives ponctuelles et à des exemples anecdotiques, principalement axés sur les bâtiments et les opérations, le verdissement du siège social et la réduction des déchets dans les bureaux grâce à des stratégies de gestion des déchets.

Actions Amundi : L'engagement collaboratif s'est principalement concentré sur les attentes générales des investisseurs décrites par l'initiative NA100, notamment :

- Ambition – encourager les entreprises à s'engager publiquement à minimiser leurs contributions aux principaux facteurs de perte de nature et à conserver et restaurer les écosystèmes tout au long des chaînes de valeur d'ici 2030.
- Évaluation – évaluer et divulguer publiquement les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature tout au long de la chaîne de valeur.
- Objectifs – fixer des objectifs scientifiques, spécifiques au contexte et limités dans le temps, informés par des évaluations sur le sujet du capital naturel et divulguer les progrès annuels par rapport à ces objectifs.
- Mise en œuvre – élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise sur la manière d'atteindre les objectifs.
- Gouvernance – établir une surveillance du conseil d'administration et divulguer le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités liés à la nature.

De plus, plus spécifiquement pour l'entreprise, sur la base des pratiques actuelles de l'entreprise, Amundi a défini les KPIs suivants :

- Mise en place d'une supervision descendante renforcée pour promouvoir la biodiversité et la nature dans toute l'entreprise. La biodiversité et la nature sont largement intégrées à la stratégie ESG globale de l'entreprise, mais aucune équipe ni personne spécifique n'est chargée de la nature pour piloter une stratégie au sein de l'entreprise.
- Il a été demandé à l'entreprise de commencer à évaluer ses liens avec la nature en cartographiant ses impacts, ses dépendances, ses risques et ses opportunités.
- Mise en place d'une stratégie descendante spécifique avec une supervision de haut niveau qui intègre les efforts sur lesquels ils travaillent déjà et les sujets non encore gérés par l'entreprise.
- Accroître les efforts sur les principaux sujets d'impact environnemental déjà connus, tels que l'impact du plastique sur la nature tout au long de la chaîne de valeur, notamment via les produits vendus dans le cadre d'opérations de vente au détail en ligne.

Dynamique et résultats : Deux appels ont eu lieu en 2024 avec l'entreprise pour aborder le sujet. L'entreprise s'est montrée très ouverte au dialogue et désireuse de connaître les attentes des investisseurs. Lors de nos appels, l'entreprise a détaillé certaines de ses initiatives, notamment l'utilisation de l'IA pour mieux identifier les produits susceptibles d'enfreindre les lois visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages. De plus, l'entreprise a révélé lors de ces appels ses efforts pour promouvoir une agriculture et des chaînes d'approvisionnement durables. Elle a également entamé des analyses sur certains sujets tels que les déchets et l'eau. L'entreprise a également mentionné l'existence d'une politique environnementale interne incluant la biodiversité, mais celle-ci ne semblait pas faire l'objet d'un suivi de haut niveau et il n'existait pas de groupe de travail interne dédié à la nature, ce qui aurait permis de mieux piloter une stratégie nature transversale entre les services.

Il est encore trop tôt pour constater une évolution concrète, car ce n'était que la première année de la collaboration. Plus tard dans l'année, lors du deuxième appel, qui a eu lieu après la publication du Benchmark NA100, l'entreprise a indiqué qu'elle travaillait à communiquer en interne sur la nature et les attentes du NA100 via un webinar destiné aux équipes et aux services. Nous y voyons un signe positif : l'entreprise travaille en interne sur ce sujet, ce qui, nous l'espérons, permettra d'élaborer une stratégie plus précise pour l'avenir.

Prochaines étapes : Nous nous réjouissons de poursuivre notre dialogue avec l'entreprise en 2025. En 2024, nous l'avons aidée à identifier certains points clés sur lesquels elle peut facilement s'améliorer à court terme. Cela comprend l'élaboration d'une stratégie nature spécifique et un renforcement de la gouvernance et de la supervision. Nous espérons constater prochainement des évolutions qui aideront l'entreprise à établir des bases solides et à commencer à gérer plus concrètement les risques liés à la nature dans l'ensemble de ses opérations.

Capital humain et droits humains

Encourager les meilleures pratiques en matière de diversité dans les opérations mondiales avec un fabricant japonais de composants électroniques

Contexte : En 2023, Amundi a engagé un dialogue sur la mixité avec un important fabricant japonais de composants électroniques, présent dans plus de 250 sites répartis dans plus de 30 pays. L'entreprise compte plus de 100 000 employés, dont environ 90 % sont basés hors du Japon. Pour capitaliser sur son empreinte mondiale et rester compétitive dans un secteur en pleine évolution, l'entreprise doit exploiter l'ensemble des compétences de ses collaborateurs. La mixité est toutefois l'un des domaines qui n'a pas progressé de manière significative au sein de l'entreprise. Par exemple, une seule femme siège au conseil d'administration sur sept (soit seulement 14 % des membres du conseil). De plus, le pourcentage de femmes cadres au sein de l'entreprise n'était que de 3,8 % pour l'exercice 2022, ce qui suggère un vivier très restreint de femmes à des postes de direction. Parallèlement, son objectif de 15 % de femmes à des postes de direction d'ici 2035 apparaît relativement peu ambitieux par rapport à ses pairs, notamment compte tenu de la forte présence internationale de ses effectifs et de la concurrence mondiale.

Actions Amundi : Nous étions préoccupés par la faible proportion de femmes cadres au sein de l'entreprise, qui reflète principalement la situation au Japon, par rapport à la moyenne du secteur. C'est pourquoi, en 2023, nous avons encouragé l'entreprise à identifier les obstacles à l'augmentation du nombre de femmes cadres et à élaborer des stratégies pour les surmonter. Nous avons également donné suite aux demandes d'engagement en 2024.

Objectifs d'engagement :

Nos principaux objectifs d'engagement pour l'entreprise étaient les suivants :

- Fixer un objectif plus ambitieux pour le ratio de femmes managers ;
- Évaluer les obstacles à la progression des femmes au sein de l'entreprise et élaborer une stratégie pour y remédier ;

Plus précisément, en 2024, nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer les rapports sur les indicateurs de diversité suivis, preuve des efforts déployés pour augmenter le nombre global de femmes occupant des postes de direction et plus particulièrement le nombre de femmes dirigeantes au Japon.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur : Lors de notre échange avec l'entreprise en septembre 2023, nous avons exprimé des inquiétudes quant au faible taux de femmes cadres – inférieur à la moyenne du secteur – qui pourrait indiquer un manque d'engagement de la direction. L'entreprise a reconnu l'importance de promouvoir la mixité dans l'ensemble de ses activités. Elle nous a également informés de certaines des mesures qu'elle prenait pour prévenir le harcèlement et soutenir l'évolution professionnelle des femmes par la formation. Cependant, nous estimons que des mesures beaucoup plus énergiques devraient être prises à l'avenir.

Au premier semestre 2024, nous avons réitéré nos recommandations au PDG de l'entreprise pour des objectifs et des plans d'action plus ambitieux en matière de diversité des genres. Par ailleurs, la représentation féminine au conseil d'administration n'étant pas conforme à la politique de vote révisée d'Amundi, qui exigeait au moins deux administratrices, nous avons communiqué nos recommandations à l'entreprise avant l'assemblée générale annuelle.

Au second semestre, l'entreprise a fait le point avec Amundi sur plusieurs initiatives à court et long terme en matière de diversité des genres au Japon, telles que des formations en développement de carrière, des formations anti-préjugés pour les managers masculins et des ateliers de management. Nous avons apprécié ce point, mais avons demandé une réunion spécifique compte tenu de la lenteur des progrès de l'entreprise en matière de représentation des femmes par rapport à ses homologues japonaises.

Lors de la réunion, nous avons proposé des indicateurs supplémentaires de communication, basés sur les informations recueillies concernant la stratégie de l'entreprise et les défis rencontrés, tels que l'ampleur du vivier mondial de talents féminins et le taux de femmes revenant de congé maternité et bénéficiant d'une promotion. Nous avons également encouragé une responsabilisation claire de la direction quant aux progrès réalisés, incluant des mesures en cas d'échec, et une attention accrue non seulement au reporting, mais aussi à la constitution d'un vivier de talents féminins, notamment aux niveaux junior et intermédiaire.

Prochaines étapes : Avant la fin de l'année, nous avons réitéré nos recommandations à l'entreprise et continuerons de suivre de près ses progrès. Compte tenu de sa présence et de ses ambitions internationales, nous entrevoyons d'importantes opportunités d'appliquer les enseignements tirés de ses opérations mondiales en matière de diversité dans toutes les juridictions.

Protection des clients et responsabilité sociétale

Promouvoir l'accès aux médicaments dans les pays à revenu faible et intermédiaire avec une société pharmaceutique

Contexte : Depuis 2010, Amundi soutient activement la Fondation pour l'accès à la médecine (ATMF⁴), une organisation indépendante à but non lucratif dont l'objectif est d'accompagner et d'encourager les entreprises pharmaceutiques à agir davantage pour les populations des pays à revenu faible et intermédiaire (LMICs⁵) et ainsi à mieux répondre à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être). Nous remercions vivement l'ATMF pour les éclairages qu'elle apporte, à travers ses diverses études et cadres d'évaluation, afin de forger notre opinion sur le positionnement stratégique des entreprises du secteur pharmaceutique.

En 2019, la Fondation ATMF a lancé et coordonné son premier engagement collaboratif auprès des investisseurs afin d'aider les entreprises pharmaceutiques à mieux répondre aux besoins d'accès aux médicaments et à l'ODD 3 dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (LMICs). Aux côtés de plus de 140 institutions financières en 2024, Amundi a participé à cet engagement depuis son lancement, témoignant ainsi de son soutien actif à l'ATMF. Les résultats de cet engagement alimentent le cadre de l'ATMF conçu pour établir l'Indice d'accès aux médicaments (ATMi⁶), un classement, mis à jour tous les deux ans, des 20 plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales, basé sur les mesures qu'elles prennent pour améliorer l'accès aux médicaments dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'ATMi s'appuie sur un ensemble de 32 indicateurs qui, ensemble, illustrent le rôle essentiel des entreprises pharmaceutiques dans l'amélioration de l'accès aux médicaments pour 83 maladies, affections et agents pathogènes. Le cadre évolue au fil du temps, afin de tenir compte des progrès réalisés par le secteur, mais aussi de l'évolution de la prévalence des maladies (par exemple, la croissance des maladies non transmissibles) ou de l'émergence de nouvelles menaces (par exemple, le COVID-19). Les éléments clés du cadre comprennent :

- Gouvernance d'accès
- Recherche et développement
- Livraison des produits

Actions et principales attentes d'Amundi : Dès le départ, Amundi a été désignée comme co-responsable de la collaboration avec un laboratoire pharmaceutique français. Nos attentes à l'égard de l'entreprise reposaient sur sa position dans l'ATMi.

Momentum de l'émetteur : En 2024, notre évaluation des progrès de l'entreprise s'est appuyée sur une campagne de mobilisation menée plus tôt dans l'année. L'entreprise a ainsi fourni une mise à jour de plusieurs indicateurs quantitatifs concernant la mise en œuvre de ses efforts en matière d'accès aux médicaments dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment les maladies non transmissibles, notamment le diabète et l'accès à l'insuline, ainsi que la mise à jour de son classement ATMi. Dans l'édition 2024 de l'ATMi, l'entreprise s'est classée 3e, contre 8e deux ans plus tôt. Cela reflète une accélération des progrès déjà observés en 2022 et 2023 dans la mise en œuvre de sa stratégie d'accès dédiée aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Il y a deux ans, l'entreprise a lancé son Unité de santé mondiale (GHU), qui vise à fournir un accès aux médicaments dans 40 pays où les besoins médicaux non satisfaits sont les plus importants. La GHU travaille avec des partenaires locaux, régionaux et mondiaux pour fournir des médicaments abordables, soutenir les systèmes de santé et favoriser des solutions innovantes pour les maladies non transmissibles telles que le diabète (par le biais de médicaments oraux et d'insulines), les maladies cardiovasculaires et le cancer. L'une

4. Access to Medicine Foundation

5. Low- and middle-income countries

6. Access to Medicine index

des initiatives du GHU est la marque Impact, qui propose 30 médicaments essentiels sans aucun profit. Dans son rapport ATMi 2024, l'ATMF a souligné que l'entreprise était leader en matière de gouvernance de l'accès, affichait d'excellents résultats en recherche et développement et en distribution de produits, et qu'elle mettait en œuvre les meilleures pratiques pour son modèle économique inclusif afin d'améliorer l'accès aux produits dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Prochaines étapes : Fin 2024, compte tenu des progrès continus de l'entreprise et de ses bonnes pratiques, nous avons décidé de clôturer notre engagement auprès d'elle sur l'accès aux médicaments dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. À l'avenir, nous évaluerons nos axes d'engagement afin de poursuivre nos efforts sur ce sujet auprès des entreprises dont les stratégies sont moins avancées.

Gouvernance

Collaborer avec des sociétés non cotées pour promouvoir l'indépendance des membres du conseil de surveillance et soutenir leur travail sur la stratégie ESG

Contexte : Amundi Private Equity MidCap investit dans des PME et ETI non cotées. Nous les accompagnons dans la croissance et la structuration de leur stratégie, notamment Stratégie ESG.

Actions Amundi : Pour structurer la gouvernance RSE au niveau de l'entreprise investie, nous nous engageons auprès de l'entreprise et formulons nos recommandations via une feuille de route ESG qui est revue par le Conseil de Surveillance.

Le conseil de surveillance est généralement composé du PDG de l'entreprise, de quelques autres dirigeants et des investisseurs actuels. Nous recommandons notamment d'y ajouter au moins un membre indépendant. Nous considérons que cette bonne pratique présente plusieurs avantages, en tant que membre indépendant :

- C'est un contrepoids dans une entreprise contrôlée
- C'est un regard neuf et apporte une perspective critique, enrichissant l'analyse des processus de l'entreprise
- Cela apporte un nouvel ensemble de compétences et d'expertise dans des domaines clés (finance, technologie, ESG, etc.) lui permettant de guider l'entreprise dans son développement
- C'est complémentaire des autres membres du Conseil compte tenu de son expérience et de ses connaissances

Résultats et dynamique de l'émetteur : Nous avons recommandé la nomination d'au moins un membre indépendant au conseil de surveillance des 15 entreprises dans lesquelles nous avons investi. Cette bonne pratique est courante, voire obligatoire dans certains pays pour les sociétés cotées. Cependant, après quelques années de collaboration, nous constatons que cette pratique ne bénéficie pas d'un soutien important de la part des sociétés de capital-investissement. Une minorité d'entre elles l'envisagent, mais la grande majorité ne la considère pas comme une priorité et la reporte chaque année.

Les principaux obstacles que nous rencontrons sont les suivants :

- Le conseil d'administration est déjà assez grand et l'ajout d'un nouveau membre ajoutera de la complexité à la gouvernance.
- Tous les sujets sont bien couverts par les membres de l'entreprise et les investisseurs du Conseil de surveillance , donc aucune autre compétence n'est nécessaire.
- Pas besoin de contrepoids en raison de la présence de plusieurs investisseurs déjà perçus comme (presque) indépendants.
- Pas de volonté de laisser quelqu'un de l'extérieur juger ce que fait l'entreprise.

Prochaines étapes : Nous continuerons à sensibiliser les entreprises à l'importance d'avoir au moins un membre indépendant du conseil de surveillance. et maintenir cette recommandation dans notre feuille de route ESG revue annuellement par le Conseil de Surveillance.

MENTIONS LÉGALES

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (U.S. Person) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission, en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations.

Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution, ou cette utilisation, serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi, ou à ses produits, de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de juin 2025.

Amundi Asset Management

Société par Actions Simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555 euros
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris.

Amundi
Investment Solutions

Trust must be earned